

# PLAN LOCAL D'URBANISME EYNE

**eyne**  
terre  
nature

## PIECE III ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

**ELABORATION**  
**ARRÊT DE PROJET – 06.03.2026**



ARRÊT DE PROJET

## **OAP THEMATIQUE** **« CONTINUITES ECOLOGIQUES »**

|      |                                                                                                                                  |    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| I.   | Préambule .....                                                                                                                  | 4  |
| II.  | Valoriser toutes les composantes liées à la Réserve Naturelle Nationale et préserver les autres réservoirs de biodiversité ..... | 6  |
| III. | Conserver les corridors biologiques identifiés .....                                                                             | 9  |
| IV.  | Mettre en place des principes cadres pour un urbanisme durable .....                                                             | 12 |
| A.   | Le village.....                                                                                                                  | 12 |
| B.   | La station de ski .....                                                                                                          | 13 |
| V.   | Synthèse.....                                                                                                                    | 15 |

### I. Préambule

La présente OAP thématique relative aux « continuités écologiques » permet de définir des orientations applicables sur l'ensemble du territoire, en lien avec le PADD, mais aussi à l'échelle des différentes zones du PLU.

Sur la thématique des milieux naturels, le PADD décline des objectifs pour une commune durable à travers son orientation générale n°1, pour préserver le patrimoine naturel, paysager et agri-sylvicole de la commune. L'orientation est déclinée sur 3 axes :

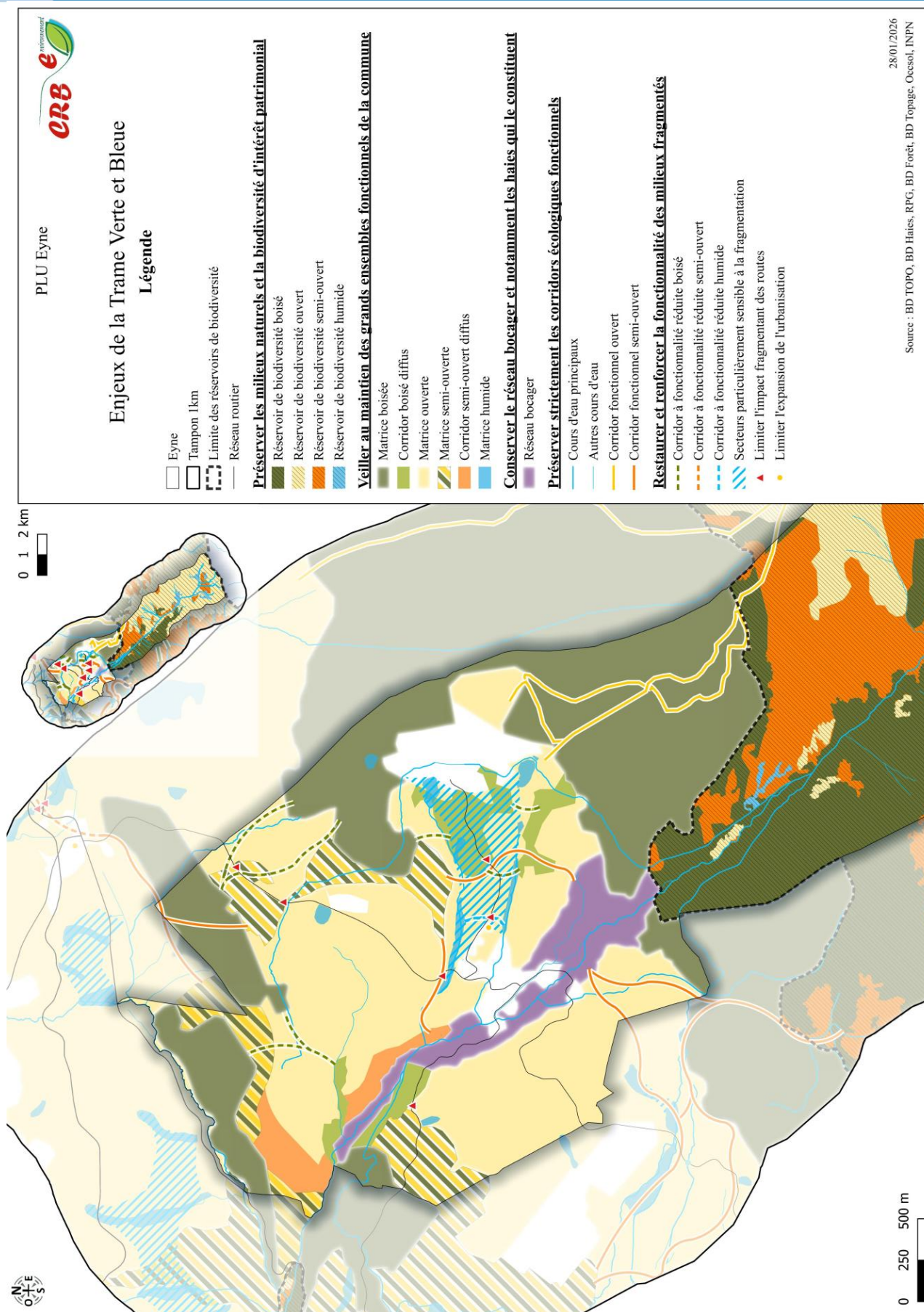
- Valoriser toutes les composantes liées à la Réserve Naturelle Nationale et capitaliser sur son rayonnement communal ;
- Préserver les espaces agricoles et les supports de production végétale ;
- Conserver les corridors biologiques et les réservoirs de biodiversité identifiés.

Il s'agit principalement d'affirmer la patrimonialité unique de la commune et de capitaliser sur ses ressources liées à la montagne, en tant qu'espace d'excellence.

L'ensemble de ces mesures participe à la structuration d'une armature agri-naturelle guidant l'évolution des polarités villageoise et urbaine d'Eyne.

☞ Carte 1 : Extrait du PADD

APPRENTISSAGE



## **II. Valoriser toutes les composantes liées à la Réserve Naturelle Nationale et préserver les autres réservoirs de biodiversité**

La réserve naturelle Nationale de la Vallée d'Eyne est reconnue pour sa biodiversité remarquable, si bien qu'elle connaît une fréquentation touristique annuelle importante et complémentaire de la fréquentation hivernale du domaine skiable...

L'objectif est de prendre en compte plus largement les composantes liées à la réserve en matière de conciliation des usages pour la protection, la fréquentation des sites ou encore l'aménagement et l'occupation de l'espace.

**La Réserve Naturelle Nationale est définie comme réservoir de biodiversité de la Trame Verte et Bleue communale.**

L'enjeu principal est de préserver ces espaces naturels par le maintien des activités agropastorales et sylvicoles, qui entretiennent les milieux et maintiennent les espaces montagnards ouverts.

L'autre enjeu est de maintenir une fréquentation touristique durable, à travers la valorisation du site et la sensibilisation du public.

Les sites Natura 2000, les zonages ZNIEFF de type I ainsi que les cours d'eau classés sont également considérés comme des réservoirs de biodiversité, élargissant ainsi l'espace classé.

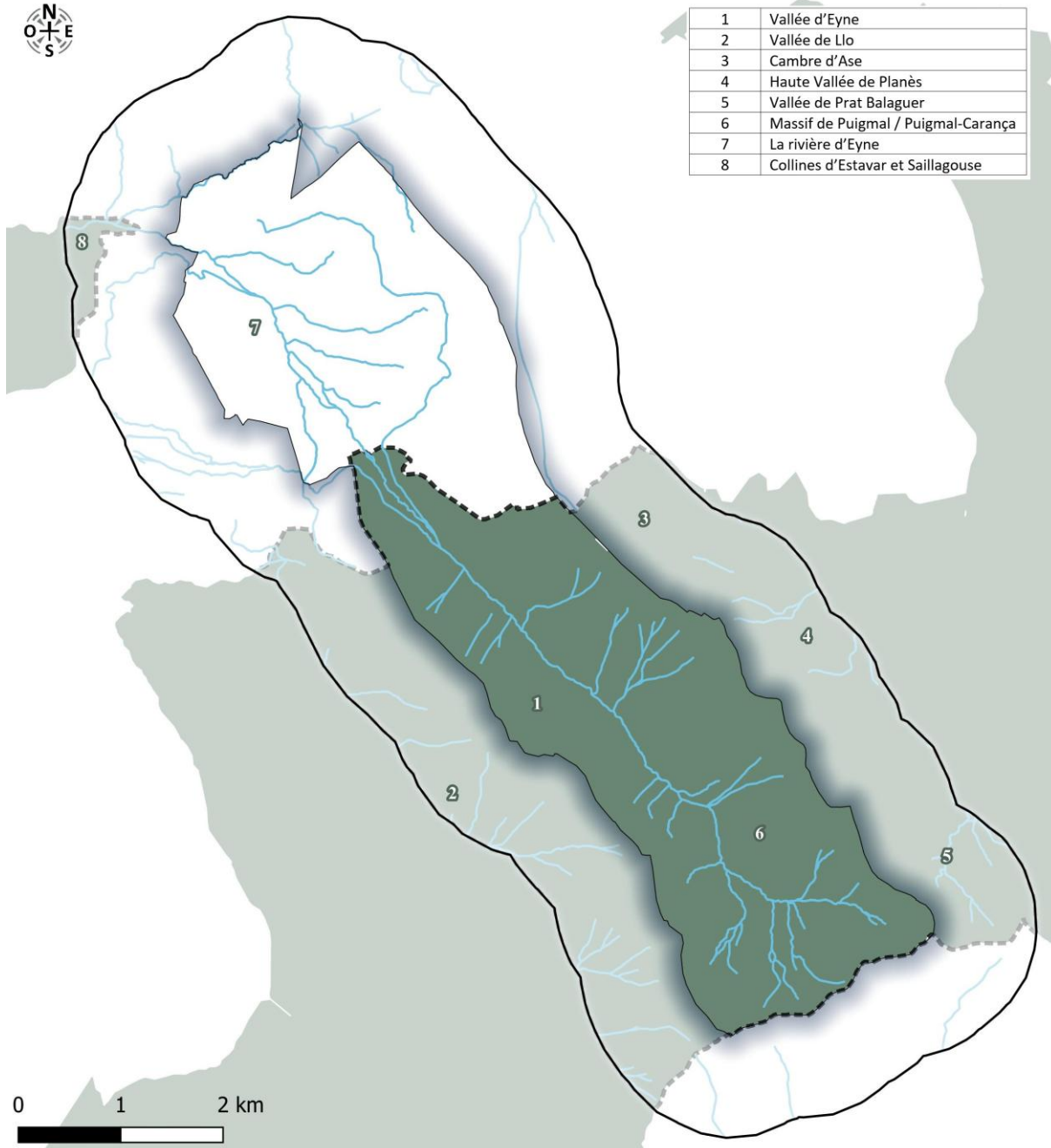
☞ Carte 2 : Réservoirs de biodiversité de la Trame Verte et Bleue

28/01/2026  
Source : INPN

PLU Eyne  
Réservoirs de biodiversité



|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| 1 | Vallée d'Eyne                       |
| 2 | Vallée de Llo                       |
| 3 | Cambre d'Ase                        |
| 4 | Haute Vallée de Planès              |
| 5 | Vallée de Prat Balaguer             |
| 6 | Massif de Puigmal / Puigmal-Carança |
| 7 | La rivière d'Eyne                   |
| 8 | Collines d'Estavar et Saillagouse   |



| Légende                               |                                                              |
|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| Eyne                                  | Réservoirs de biodiversité institutionnels de la Trame Verte |
| Tampon 1km                            | Tronçon hydrographique                                       |
| Limite des réservoirs de biodiversité |                                                              |

### Orientations générales liées aux réservoirs de biodiversité

**> Maintenir les bonnes pratiques sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale et les élargir aux territoires adjacents :**

- Interdire tout projet d'urbanisation dans ou à proximité immédiate des réservoirs de biodiversité ;
- Encadrer les activités de pleine nature et maîtriser la fréquentation des milieux montagnards ;
- Préserver l'équilibre des mosaïques d'habitats ouverts et semi-ouverts ;
- Accompagner les éleveurs dans l'adaptation de leurs pratiques notamment face au changement climatique ;
- Préserver les espaces agricoles dans leur diversité et encourager les pratiques agro-environnementales favorables à la biodiversité ;
- Encourager les pratiques sylvicoles durables et respectueuses de la biodiversité locale.

**> Améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux naturels d'intérêt, particulièrement les cours d'eau :**

- Préserver le lit des cours d'eau de toute pollution ;
- Respecter un espace tampon non constructible le long des cours d'eau ;
- Installer une végétation rivulaire autochtone et diversifiée partout où cela est possible ;
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes notamment la Berce du Caucase, le Lupin royal et le Robinier faux-acacia.

### III. Conserver les corridors biologiques identifiés

Le secteur Nord de la commune, correspondant aux alentours du village, est traversé par des corridors boisés à fonctionnalité réduite sauf le long de la rivière d'Eyne, où le réseau bocager et la ripisylve forment un corridor plus fonctionnel. Les zones tampon entre les milieux ouverts entretenus et les espaces forestiers correspondent à des milieux en fermeture plus ou moins lente, favorable aux espèces des milieux ouverts et boisés, mais aussi aux espèces qui apprécient avoir une mosaïque d'habitats. Il existe tout de même quelques secteurs de landes très favorables aux espèces de milieux semi-ouverts. Ces espaces restent résiduels et sont notés comme corridors semi-ouverts diffus. Le réseau de haies et de ripisylves permet là aussi la connectivité de ces différents milieux semi-ouverts. Les milieux ouverts forment une matrice globalement perméable, à dominante agricole.

Le secteur entre le village et la station contient des milieux ouverts humides fragmentés à la fois par des routes et des milieux boisés ou en cours de fermeture. La ceinture boisée y est plus fragile mais la continuité Nord-Sud des milieux boisés est surtout assurée par la matrice boisée au Nord, au Sud et à l'Est de la station, hors territoire communal. Les pistes de ski représentent l'unique corridor des milieux ouverts, mais qui est potentiellement dégradé par l'entretien et à la fréquentation de ces espaces, notamment au printemps-été. Il faudra donc porter une attention toute particulière aux pratiques autorisées en cette période sensible pour la biodiversité. Néanmoins, il est à noter que les espèces des milieux ouverts situés dans les réservoirs de biodiversité sont pour la plupart des espèces spécialistes des milieux d'altitude et ne sont donc pas susceptibles d'utiliser ces corridors pour se diriger vers les milieux ouverts autour du village, plus agricoles (et inversement pour les espèces de milieux ouverts présents autour du village).

☞ Carte 3 : Enjeux de la Trame Verte et Bleue

### Orientations générales liées aux corridors écologiques

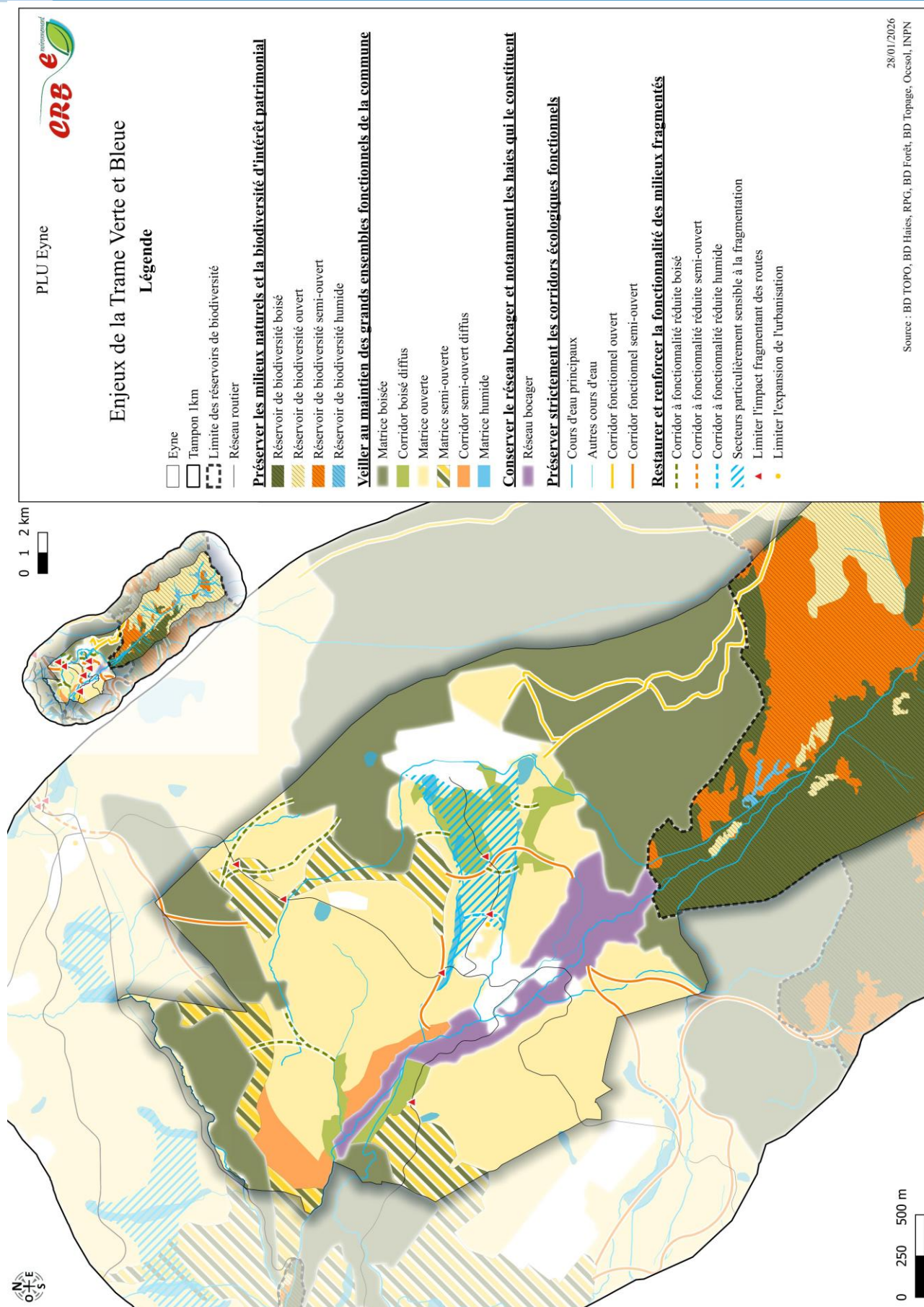
#### > Préserver les corridors écologiques fonctionnels existants :

- Protéger les arbres isolés, les haies et autres alignements d'arbres ;
- Préserver la continuité et le bon état des fossés ;
- Protéger les murets en pierre existant ;
- Préserver les abords des ouvrages permettant le franchissement des voies ferrées et routières.

#### > Restaurer et renforcer la fonctionnalité des milieux fragmentés :

- Encourager la densification du réseau de haies entre les parcelles agricoles ;
- Proscrire toute autre clôture imperméable au passage de la faune sauvage ;
- Restaurer les espaces les plus dégradés.

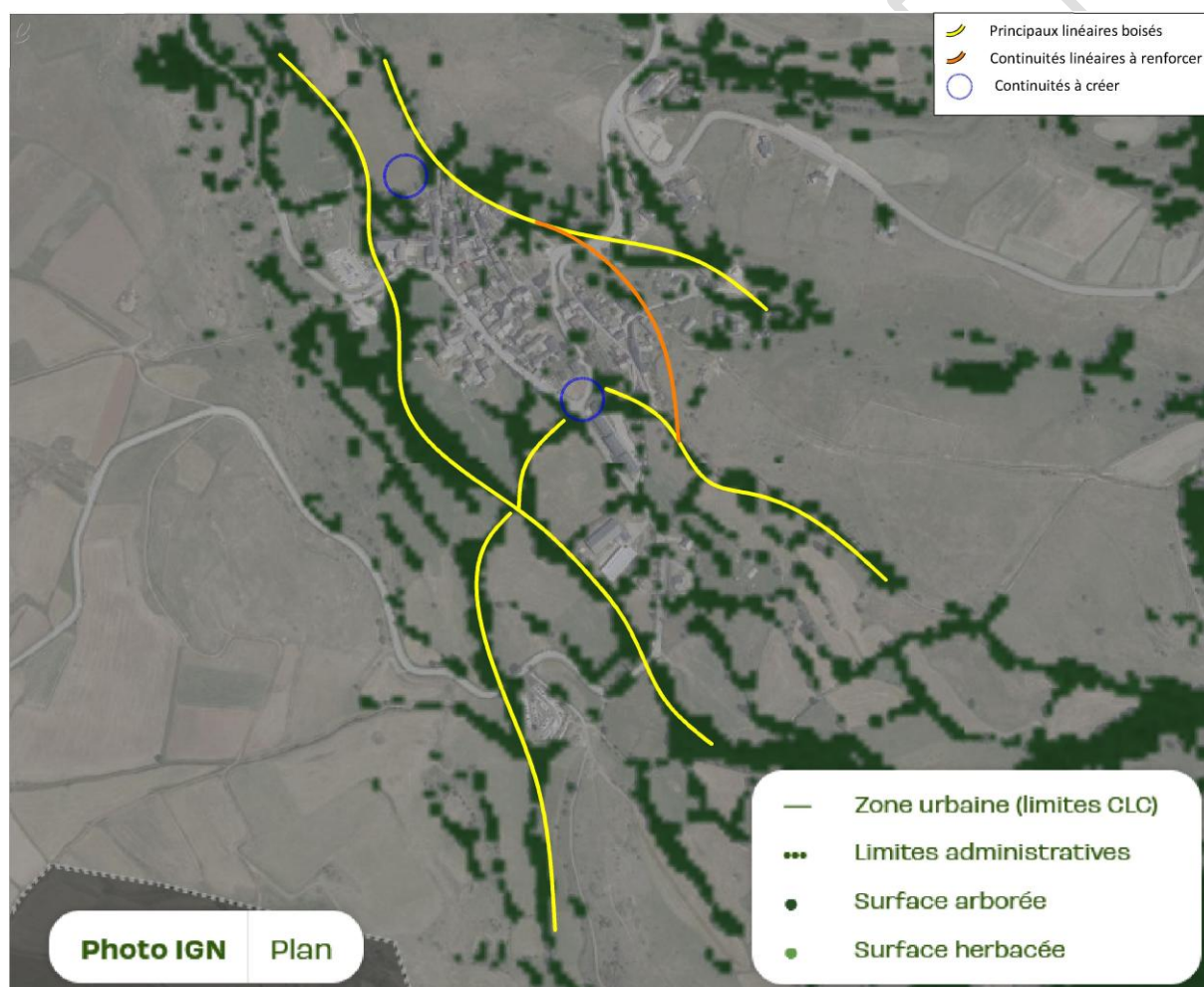
APPRETEL



## IV. Mettre en place des principes cadres pour un urbanisme durable

Le renforcement de la fonctionnalité des milieux fragmentés passe également par la mise en œuvre d'un urbanisme durable, en limitant l'expansion de l'urbanisation et favorisant plutôt la densification, mais tout en y préservant des espaces naturels herbacés et boisés qui permettent à de nombreuses espèces d'investir les milieux urbains.

### A. Le village

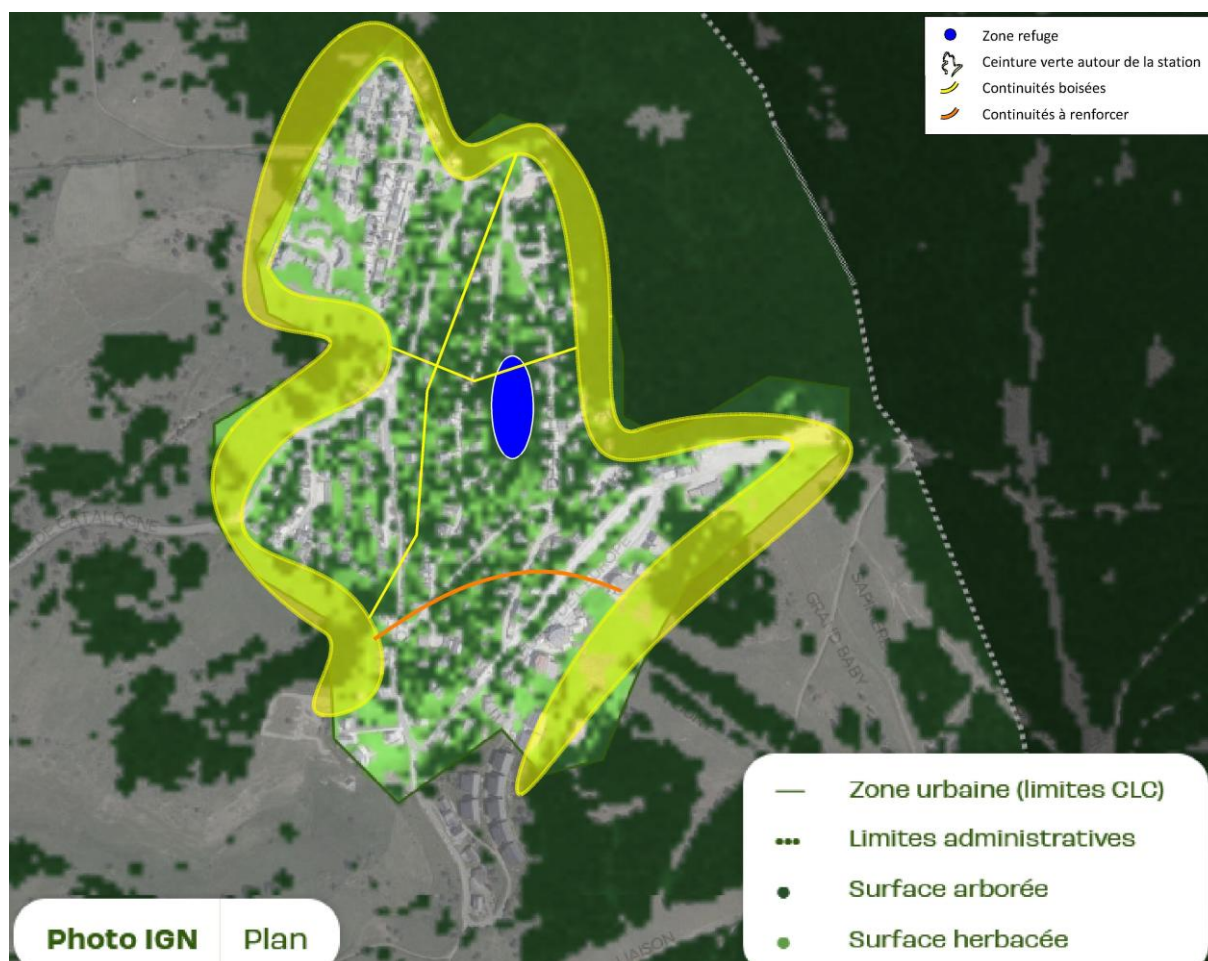


Carte 4 : Surfaces arborées et herbacées du village (extrait du site web [nosvillesvertes.fr](http://nosvillesvertes.fr))

Le village d'Eyne est relativement peu arboré et s'installe au sein d'un ensemble bocager dont les haies sont plutôt orientées Nord-Sud. L'urbanisation semble par endroit avoir grignoter certaines de ces haies, sans que la connectivité globale de part et d'autre du village n'en soit trop impactée.

Il serait tout de même intéressant de veiller au renforcement de ce réseau, ou au minimum préserver strictement l'existant.

## B. La station de ski



☞ Carte 5 : Surfaces arborées et herbacées de la station(extrait du site web [nosvillesvertes.fr](http://nosvillesvertes.fr))

Contrairement au village, la station de ski est beaucoup plus arborée. Les rues, principalement orientées Nord-Sud, permettent une continuité naturelle correspondant aux fonds de parcelles, dont une assez importante peut être considérée comme zone refuge. Des continuités transversales existent également mais impliquent la traversée des rues, ce qui peut freiner les espèces les plus sensibles. Il est à noter que les derniers espaces urbanisés, au Nord-Ouest et au Sud de la station, apparaissent comme les moins boisés.

L'ensemble bénéficie d'une ceinture boisée et herbacée intéressante, notamment par son caractère humide côté Ouest.

### Orientations générales liées à la nature en ville

#### > Favoriser la nature dans et autour des milieux urbanisés :

- Renforcer la trame boisée naturelle entourant et traversant les deux espaces urbanisés ;
- Identifier précisément et préserver les zones humides urbaines et péri-urbaines ;
- Reconnaître et maintenir les zones refuge existantes au sein de la station.

#### > Promouvoir les modes de circulations doux entre le village et la station :

- Veiller au maintien et au bon état des continuités humides ;
- Mettre en place des dispositifs de passage de la petite faune le long des voies concernées (crapauducs par exemple).

APPRÊT DÉPÔT

### V. Synthèse

Le tableau suivant établit la synthèse de toutes les orientations relatives aux continuités écologiques et les mets en liaison avec les autres documents réglementaires du PLU.

| Thématique                 | Orientations                                                                                                                | Articulation avec les autres pièces réglementaires                                                                                                 |
|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réservoirs de biodiversité | Maintenir les bonnes pratiques sur le territoire de la Réserve Naturelle Nationale et les élargir aux territoires adjacents | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zonage N1</li> <li>• Zones humides et cours d'eau identifiées au titre de l'art. L151-23 du CU</li> </ul> |
|                            | Améliorer la qualité et la fonctionnalité des milieux naturels d'intérêt, particulièrement les cours d'eau                  |                                                                                                                                                    |
| Corridors écologiques      | Préserver les corridors écologiques fonctionnels existants                                                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cours d'eau et ripisylves associées identifiées au titre de l'art. L151-23 du CU</li> </ul>               |
|                            | Restaurer et renforcer la fonctionnalité des milieux fragmentés                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones humides identifiées au titre de l'art. L151-23 du CU</li> </ul>                                     |
| Nature en ville            | Favoriser la nature dans et autour des milieux urbanisés                                                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zones humides identifiées au titre de l'art. L151-23 du CU</li> </ul>                                     |
|                            | Promouvoir les modes de circulations doux entre le village et la station                                                    | -                                                                                                                                                  |



## **COGEAM**

Urbanisme / Paysage  
Environnement

940 Avenue Eole - Technosud II  
66 100 PERPIGNAN

contact@cogeam.fr  
04.68.80.54.11  
cogeam.fr



## **CRB ENVIRONNEMENT**

Environnement

5 Allée des Villas Amiel  
66 000 Perpignan

contact@crbe.fr  
04.68.82.62.60  
crbe.fr